

Projet pilote en matière de lutte contre les vols dans immeubles. Suivi – Position du Collège

Lors du Conseil communal du 22.05.2014, l'une des motivations de la majorité pour rejeter la proposition du groupe « Avec Vous » de créer un Conseil consultatif de la sécurité a été que le Collège et le Conseil de police menaient une réflexion sur un projet-pilote en matière de vols dans les habitations pour les communes les plus touchées, projet-pilote qui serait un plan local de prévention avec le concours de citoyens et d'un « coordinateur », en termes de vigilance.

Lors de son exposé, en séance du Conseil communal du 24.06.2014, le Chef de corps de notre zone de police a exprimé très nettement, vu l'efficacité démontrée de ce concept, son souhait de voir se concrétiser une initiative de ce type pour les communes de la zone de police situées à proximité de grands axes routiers et, particulièrement de l'autoroute E 411, puisque les bandes itinérantes opèrent quasi exclusivement dans les villages se trouvant près d'un accès à l'autoroute. Wellin est évidemment dans ce cas.

Nous souhaiterions dès lors obtenir réponse aux questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il, oui ou non, fermement l'intention de mettre une structure de vigilance citoyenne en place à Wellin ? Si oui, la réflexion du Collège a-t-elle déjà abouti à un projet concret à soumettre au Conseil communal et au Conseil de police et dans quels délais? Si non, pour quels motifs ?
2. Si une réflexion plus globale à ce sujet est menée en Conseil de police et subordonne une éventuelle décision au niveau de Wellin, le Collège peut-il informer le Conseil communal de l'état d'avancement des travaux au sein du Conseil de police ?

Pour le groupe « Avec Vous »

Emmanuel HERMAN
Conseiller communal